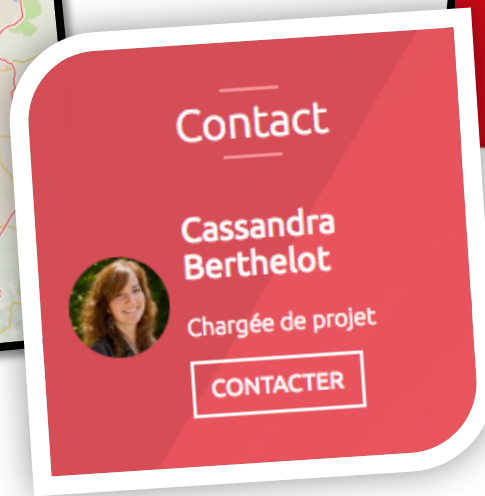
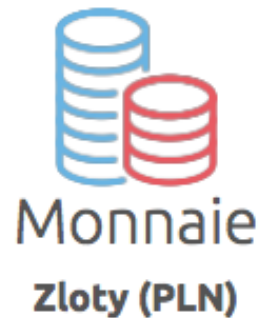


FICHE PRATIQUE POLOGNE



INFORMATIONS GENERALES



- ✓ **Nom officiel** : République de Pologne
- ✓ **Chef de l'Etat** : Andrzej Duda
- ✓ **Régime politique** : République
- ✓ **Langue officielle** : Polonais
- ✓ **Densité de population** : 123 hab./km²
- ✓ **Religions** : catholique (87%), orthodoxe, protestante
- ✓ **Taux de change** : 1 EUR = 4,1866 PLN et 1 PLN = 0,2389 EUR (juin 2017)
- ✓ **PIB** : 390 Md€
- ✓ **Indice de Développement Humain (IDH)** : 0,834 (35^{ème} rang mondial)
- ✓ **Fêtes nationales** : 3 mai (fête de la Constitution de 1791) et 11 novembre (fête de l'indépendance)
- ✓ **Extension internet** : .pl

INFORMATIONS VOYAGE

DECALAGE HORAIRE AVEC PARIS : aucun.

NOMBRE D'HEURES DE VOL (DIRECT) : 02h20

BUDGET APPROXIMATIF POUR LE VOL (ALLER-RETOUR) : 200€

CLIMAT :

Le climat de la Pologne est assez instable, car soumis à des influences contradictoires : maritimes à l'ouest et continentales à l'est. Températures et saisons présentent donc des caractéristiques très variables selon les années.

Quelques constantes subsistent cependant : les régions centrales sont plutôt sèches, alors que le sud est plus humide. Les hivers s'avèrent en général rigoureux, avec de la neige en montagne et dans les régions de l'est. Les étés peuvent être très chauds, parsemés d'averses et d'orages. Les intersaisons, printemps et automne, affichent des températures douces et un bel ensoleillement.

FORMALITES D'ENTREE ET DE SEJOUR :

La Pologne fait partie de l'espace Schengen. Il n'y a donc plus, en temps normal, de contrôle aux frontières avec les autres états membres de l'espace Schengen.

Les ressortissants de l'Union européenne peuvent accéder au territoire polonais sur présentation d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

Toutefois après 3 mois de séjour, vous devrez vous faire enregistrer auprès des autorités locales (généralement à la mairie ou à la police du domicile).

L'attestation d'enregistrement précise vos noms et adresse et la date d'enregistrement. Elle prouve que vous avez le droit de résider.

Elle doit vous être délivrée immédiatement et a normalement une durée de validité illimitée. Elle n'a donc pas à être renouvelée. Cependant, vous devrez peut-être signaler vos changements d'adresse aux autorités locales.

SANTE (VACCINS OBLIGATOIRES, PRECAUTIONS PARTICULIERES) :

Aucune vaccination n'est exigée à l'entrée dans le pays.

Pour des raisons médicales la mise à jour des vaccinations contre la diphtérie, la tuberculose, le tétanos et la poliomyélite est recommandée, la typhoïde et l'hépatite B (en cas de long séjour). Concernant l'hépatite A, une recherche préalable d'anticorps sériques totaux est justifiée pour les personnes âgées de plus de 50 ans.

Pour plus d'informations : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/pologne/>

INFORMATIONS SUR LE MARCHE

LA VEILLE INTERNATIONALE DU POLE HIPPOLIA :

La veille internationale mise en place par le Pôle Hippolia compile des informations macro-économiques, des données filière équine ainsi que des témoignages d'experts sur des marchés équestres étrangers. Envoyée mensuellement, cette veille permet de prendre connaissance des tendances des marchés étudiés.

Plus d'informations en cliquant [ici](#).



LE CONSEIL DE L'UNIC :

La Pologne est une nation importante du cheval qui compte une longue tradition d'élevage : celui du Pur-sang Arabe en constituant le pôle d'excellence.

Le pays compte 160 000 propriétaires de chevaux, la majorité élevant des chevaux à sang froid à la ferme. 45 000 possèdent uniquement des chevaux de selle ou des reproducteurs, leur nombre augmentant rapidement avec le niveau de vie des polonais et l'attrait pour le cheval de sport et de loisir. Le pays compterait près de 1 500 centres hippiques et 6 000 élevages.

On estime à près de 100 000 le nombre de polonais pratiquant régulièrement l'équitation (3% de la population). 5% seulement d'entre eux seraient titulaires d'une licence sportive, la majorité étant des cavaliers de loisir. Cette attirance pour l'équitation est en constante progression, ce qui se traduit par l'augmentation du nombre des élèves dans les écoles d'équitation qui avoisine 14 000 inscrits par an.

Au total, 700 évènements équestres locaux, régionaux, nationaux et internationaux sont organisés chaque année en Pologne, rassemblant près de 120 000 spectateurs. Les compétitions majeures comme Computerland Toyota World Cup, CSIO ou le Poznan Indoor Show attirent plus de 10 000 personnes chacune.

Des courses hippiques sont organisées sur les hippodromes de Varsovie (galop uniquement) et de Wrocław (galop et trot) et occasionnellement sur celui de Sopot. Le nombre de spectateurs et de parieurs est estimé à 80 000 par an. Il existe une centaine de cavaliers professionnels en Pologne.

Source : Ambassade de France en Pologne, Service Economique Régional - Pôle Agriculture et Alimentation

LES LIENS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE LA FILIERE EQUINE DU PAYS :

- Fédération Equestre Polonaise

<http://pzj.pl>

LES FORMALITES EXPORT

EXPORTATION D'UN EQUIDE :

Dans la majorité des cas l'exportation d'un cheval depuis la France vers l'étranger ne nécessite pas de formalités administratives auprès du SIRE. Trois exceptions existent pour les races Pur sang, Pur sang Arabe et Trotteur Français.

Pour les autres, des formalités sanitaires sont souvent à réaliser, et nécessitent l'intervention d'un vétérinaire.

Plus d'informations en cliquant [ici](#).



TAXES A L'IMPORTATION DANS LE PAYS :

Pour la Pologne, il n'existe pas de taxes particulières ni de droits d'accises sur les produits suivants :

- « chevaux de sport et d'élevage »,
- « semences d'équidés (réfrigérées ou congelées) »,
- « articles de sellerie et cuirs »,
- « textiles et vêtements pour la pratique de l'équitation »,
- « aliments pour chevaux (complets et complémentaires) »,
- « produits vétérinaires ».

L'importateur polonais (qui peut être par exemple un grossiste en matériel équestre ou un centre de reproduction) règlera la facture française à 0% de TVA.

Il appliquera ensuite le taux de TVA polonais de 23% (ou le taux réduit de 8%) sur le territoire polonais (si fait de la revente au détail, revente à un sous-traitant...).

Il est important de noter qu'il existe 4 taux de TVA en Pologne, 0 – 5 – 8 et 23%, en fonction de la catégorie de produits commercialisés.

TARIF APPROXIMATIF DU TRANSPORT POUR LES CHEVAUX :

❖ **Paris – Varsovie** : environ **5 400€** pour une stalle de 3 chevaux.

Incluant	N'incluant pas
✓ Tests sanitaires export avec protocole EXPADON ; ✓ Quarantaine ; ✓ Envoi de sang au laboratoire ; ✓ Frais vétérinaires ; ✓ Certificats sanitaires complétés + déplacement DDSPP ; ✓ Agency fees.	✗ Frais de pré tests ; ✗ Maréchal ferrant, vaccinations, et autres soins... ; ✗ Transport jusqu'à Paris ; ✗ Les frais à l'arrivée ; ✗ L'assurance des chevaux.

Attention : Ces tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif puisque les prix dépendent d'un certain nombre de paramètres. Ils seront remis à jour à chaque nouvelle demande. Ces données correspondent à des chevaux de gabarit "standard".

LE LIEN VERS LA FICHE PAYS POLOGNE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

<http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-ci-resinter-fi-pologne.pdf>

LE LIEN VERS LA FICHE RISQUE PAYS DE LA COFACE :

<http://www.coface.fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Pologne>